La médiathèque est un lieu public ouvert à tous. La fréquentation des locaux et la consultation des documents sur place est libre et gratuite.

Les usagers doivent toutefois respecter plusieurs règles afin de veiller au fonctionnement de la médiathèque : Avoir un comportement courtois et respectueux d'autrui et de sa sécurité, (Les agressions verbales ou physiques à l'encontre des autres usagers ou du personnel ne seront pas admises et entraîneront l'expulsion) Respecter le silence dans les salles et le matériel mis à la disposition. Ne pas fumer, boire ou manger à l'intérieur des locaux Déconnecter les téléphones portables Respecter le règlement du point Cybercommune. Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur (sauf les chiens guides d'aveugle).

Horaires et jours d'ouverture

Lundi: 9h à 12h // 14h30 à 16h30 Mardi: 9h à 12h // 14h30 à 17h Mercredi: 9h à 12h // 14h30 à 18h Jeudi: 9h à 12h // 14h30 à 17h

Vendredi : 9h à 12h // 14h30 à 16h30

Samedi: 9h à 11h30 // 14h-17h

Modalités d'inscription

Pour pouvoir emprunter des documents, vous devez prendre un abonnement. Cet abonnement est valable un an à partir de la date d'inscription et pour toute la famille.

L'abonnement est de 10 € par famille, que vous résidez à Lanvénégen ou non, et peut être renouvelé chaque année à partir du jour suivant sa date d'expiration. Il peut être acquitté en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

En cas de perte de la carte d'abonnement, signalez-le immédiatement à l'accueil. Une nouvelle carte vous sera alors délivrée contre 0,60€.

Les documents empruntés sont sous la responsabilité du chef de famille de la carte. En cas de perte ou de dégradations, ils pourront vous être facturés.

Documents nécessaires lors de l'inscription : Une pièce d'identité ; Un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture EDF...) ; Le formulaire d'inscription (à remplir au moment de l'inscription) ;

Vous êtes une association, centres de loisirs :

Merci de vous adresser à l'accueil pour connaître les conditions d'abonnement.

Vous êtes en vacances et vous souhaitez emprunter des documents :

L'abonnement est de 5€ au lieu de 10€. Vous devrez également verser une caution de 10€ en chèque à l'ordre du trésor public qui vous sera restituée à la fin de votre séjour.

Modalités d'emprunt

Le prêt des documents :

La présentation de la carte est obligatoire pour emprunter des documents.

Les documents empruntés doivent être rendus à la date prévue. Tout retard entraînera un blocage de la carte d'abonné et l'impossibilité d'emprunter jusqu'à la restitution de tous les documents en retard.

La durée du prêt est de 1 mois pour tous les documents (BD, roman, CD audio) exceptées les revues récentes pour lesquelles le délai de prêt est de 15 jours.

Il est possible de prolonger le prêt pour une durée de 15 jours à partir de la date du renouvellement, une seule fois et avant la date limite de retour, pour tous les documents. Cette prolongation peut être effectuée sur place ou par téléphone au 02.97.34.41.42.

Documents disponibles au prêt :

La majorité des documents de la Médiathèque et de la Médiathèque départementale peut être empruntée.

Le choix des documents empruntés par les mineurs se fait sous la responsabilité des parents. Les documents signalés par une étiquette rouge sont exclus du prêt, notamment les ouvrages de références (encyclopédies, manuels...) et les documents à caractère patrimonial. Ces documents sont à consulter sur place uniquement.

L'enregistrement des documents est indispensable pour le prêt. La présentation de la carte est obligatoire afin d'éviter toute erreur liée par exemple aux homonymies.

Merci de vérifier l'état des documents avant de les faire enregistrer et de signaler toute anomalie. Les documents empruntés sont sous votre responsabilité.

Nombre de prêts :

Il est possible d'emprunter 3 documents au choix parmi les livres, les revues, les cédéroms... par personne dans la famille.

+ 4 CD audio par famille.

Retour des documents:

Le retour s'effectue à la « banque de retour ». Pensez à bien vérifier le contenu des documents avant de les rendre.

Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé à l'identique ou à défaut remboursé.

L'utilisation d'Internet:

L'utilisation d'internet est GRATUITE mais l'impression est payante à raison de 0.30€ la feuille. Le personnel de la Médiathèque est le seul habilité à manipuler et à éteindre les appareils si nécessaire. L'usager ne doit pas modifier ou supprimer les programmes installés.

Tout usager s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

Avant chaque utilisation, l'usager doit s'inscrire sur le cahier mise à disposition à l'accueil : il atteste ainsi de l'acceptation du respect du présent règlement.

Le service « Internet libre » donne accès à tout l'Internet dans le respect des lois en vigueur. (L'usager peut utiliser la messagerie, les forums de discussion et autres services que peut offrir l'Internet). L'usager s'interdit la consultation de sites à caractère pornographique, pédophile, raciste ou violent. En cas d'intervention d'un bibliothécaire, seul ce dernier est habilité à en juger et à intervenir si besoin.

Les enfants de moins de 7 ans fréquentant le point Cybercommune doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

La loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme oblige les médiathèques à conserver les adresses des sites consultés et les noms des personnes qui les ont consultés pendant un an.

L'usager s'engage à ne pas modifier la configuration informatique mise en place, ni à éteindre les postes.

Médiathèque de Lanvénégen

31, Rue Jean Cadic 56320 Lanvénégen - Tél : 02.97.34.41.42

http://www.lanvenegen.fr (onglet : médiathèque)

Le non respect de ce règlement peut entraîner la suspension immédiate de la consultation, voire l'interdiction d'usage. L'usager reste responsable pénalement et pécuniairement de ses propos et des sites qu'il consulte.

La médiathèque dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les inscriptions et les prêts.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de la médiathèque.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant à la médiathèque.